RECU LE
23 JUIN 2014
701

Nombre de membres
- En exercice : 19
- Présents : 17
- Ayant donné pouvoir : 02
- Votants : 19

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze
le : trente Avril 2014 à vingt heures
le Conseil Municipal de la Commune de ROUFFIGNAC SAINT CERNIN DE REILHAC
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Raymond MARTY, Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 23 Mars 2014

PRÉSENTS : Monsieur Raymond MARTY, Monsieur Christian ROUVES, Madame Viviane DONZEAU, Monsieur Frédéric GOURSOLLE, Monsieur Georges MAZEAU, Madame Agnès FAUCON, Madame Françoise DELIBIE, Madame Véronique RÉGNER, Madame Laurence BOUVIER, Monsieur Laurent DELTREUIL, Madame Valérie FAGET, Monsieur Alain ATHIMON, Monsieur Christian LALOT, Madame Séverine MARIN, Madame Lynda BONNELIE-NAUDON, Monsieur Michel BOURDEILH, Madame Valérie PAGES.

ABSENTS ET EXCUSES : Monsieur Francis CONTE (a donné procuration à Monsieur ROUVES Christian) et Christian PORTE (a donné procuration à Madame Séverine MARIN).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Christian ROUVES.

Délibération n° 2014-54

Tarifs location : Salle des Fêtes – Barnums et conditions de prêt du matériel communal

La Commission « Animation - Fêtes - Culture et Vie Associative » a étudié de nouveaux tarifs de location de la Salle des Fêtes et des Barnums et revu les conditions de prêt du matériel communal.

Sous-Préfecture de SARLAT (Dordogne)
REÇU LE
17 JUIN 2014
(Loi n° 82.213 du 02.03.1982)

Propositions de la commission :

1/ Tarifs de la Salle des Fêtes

- **Réunions, Expositions, conférences, Assemblées Générales** :
  - ✔ Pour les Associations, Groupements, Syndicats dont le siège social se situe sur la commune, pour les particuliers de la commune - **coût : Gratuit.**
  - ✔ Pour les Associations, Groupements, Syndicats dont le siège social se situe hors de la commune, pour les particuliers hors de la commune - **coût : 100 €.**

- **Opérations payantes (Bals, Quines, Concerts, Concours de cartes, etc...), repas** :
  - ✔ Pour les Associations, Groupements, Syndicats dont le siège social se situe sur la commune – **coût : gratuit.**
  - ✔ Pour les habitants de la commune – **coût : 170 €.**
  - ✔ Pour les particuliers hors commune – **coût : 350 €.**

- **École** :
  - ✔ La Salle des Fêtes est gratuite pour les manifestations organisées par l'école.

- **Salle des Fêtes de Saint Cernin de Reilhac**
  - ✔ Rappel : Les utilisateurs doivent respecter la législation notamment en matière de nuisances sonores
    - Tarif inchangé : **40 €**
    - Pas de cuisine – aucun équipement (à rappeler lors de la remise des clés).

2/ Tarifs Barnums

- **Pour les Associations** :
  - ✔ 1ère utilisation : Gratuit avec 2 agents (pour le montage).
  - ✔ Autres utilisations : Gratuit avec 1 agent (pour le montage).
  - ✔ Si aucun membre de l'association (pour le montage) : payant
    - 8m x 5m = **50 €**
    - 12m x 5m = **100 €**

- **Particuliers de la Commune (2 agents pour le montage)**
  - ✔ 8m x 5m = **150 €** (30 PERSONNES)
  - ✔ 12m x 5m = **200 €** (50 PERSONNES)
- **Particuliers et Associations hors commune (2 agents pour le montage)**
  - ✔ 8m x 5m = **300 €**
  - ✔ 12m x 5m = **400 €**

Durée de mise à disposition : un week-end – toute autre durée sera étudiée au cas par cas.

- **Professionnels** :
  - ✔ Aucune location de chapiteaux aux professionnels.

3/ Cautions

- **Salle des Fêtes, Barnums, Sono** : Tarif unique de **500 €.**

4/ Prêt du matériel

- **Associations (le transport du matériel est à la charge des Agents Communaux)**
  - ✔ Tables pliantes bois
  - ✔ bancs
  - ✔ Tables pliantes plastiques (salle des fêtes)
    uniquement dans les locaux communaux et marchés nocturnes
  - ✔ Chaises plastiques marrons plastiques – salle des fêtes
    (uniquement dans les locaux communaux)
  - ✔ Tables rondes bois – salle des fêtes
  - ✔ Tréteaux – salle des fêtes
  - ✔ Tables rectangulaires blanches – Falquette.
  - ✔ Chaises bois rouges – Falquette
  - ✔ Fauteuils bois rouges – Falquette

- **Particuliers (le transport du matériel est à la charge des particuliers)**
  - ✔ Tables pliantes bois
  - ✔ Bancs
  - ✔ Tables rectangulaires blanches – Falquette
  - ✔ Chaises bois rouges – Falquette
  - ✔ Fauteuils bois rouges – Falquette

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **adopte** ces nouvelles dispositions de location et prêt de matériel.
- Cette délibération annule est remplace la délibération en date du 28 Janvier 2011.

FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN QUE DESSUS
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME
A ROUFFIGNAC-ST-CERNIN-DE-REILHAC, le 2 Juin 2014.

Raymond MARTY, Maire.

Sous-Préfecture de SARLAT (Dordogne)
REÇU LE
17 JUIN 2014
(Loi n° 82 213 du 02.03.1982)

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le 17/06/14
Publié ou notifié
le 23/06/14
R. MARTY, Maire

MAIRIE DE ROUFFIGNAC-ST-CERNIN-DE-REILHAC
24 (Dordogne)